

Age

Cas Habegger

Série zero 2024

Préparation / Durée de l'examen / Points

L'examen oral est soumis à une stricte limitation de temps. Une telle contrainte a été délibérément intégrée dans l'épreuve.

A. Temps de préparation individuelle: 30 minutes

Nous vous recommandons la gestion du temps suivante:

- Partie 1: Etude de cas → Situation de prévoyance effective/théorique 20 minutes
- Partie 2: Questions sur la base du premier contact téléphonique 10 minutes

B. Examen: 30 minutes

- Présentation de l'étude de cas / questions 30 minutes

C. Points

Au total, vous pouvez obtenir 100 points à cet examen. Ceux-ci sont attribués comme suit:

- Partie 1: calcul de la situation de prévoyance effective/théorique 40 points
- Partie 2: questions sur la base du premier contact téléphonique 30 points
- Partie 3: questions des experts pendant l'entretien avec le client 15 points
- Compétences sociales et méthodologiques 15 points

Total 100 points

Partie 1: Etude de cas → Situation de prévoyance effective/théorique

Après votre premier contact téléphonique avec le client, vous disposez d'un grand nombre d'informations et de documents.

Exercice de calcul de la situation de prévoyance:

1. Calculez le scénario **Age** de Melissa et Serge Habegger.

1.1. **Situation effective** - la situation actuelle sur la base des assurances disponibles

Etablissez à la main un graphique de prévoyance faisant apparaître de manière détaillée les prestations et les lacunes de revenus à la **retraite de Melissa et Serge Habegger**.

1.2. **Situation théorique** - faites des propositions pertinentes permettant de combler les lacunes.

- a) Le couple attend que vous lui présentiez plusieurs solutions d'assurance pour leur situation personnelle à la retraite.
- b) Faites également des propositions qui n'isolent pas la solution, mais la présente dans le cadre de l'ensemble de sa prévoyance (invalidité, décès, vieillesse).
- c) Les clients voudraient savoir ce qui se passerait s'ils partaient tous deux à la retraite en même temps, anticipant ainsi de deux ans le versement de la rente de Serge Habegger.
- d) Les clients souhaitent savoir à quoi ressemblerait la situation financière si Serge Habegger **décède après à la retraite**.

Partie 2: Questions sur la base du premier contact téléphonique

Lors du premier contact téléphonique, le client vous a posé des questions que vous avez notées et auxquelles vous souhaitez répondre à présent.

1. Lisez attentivement les questions suivantes.
2. Notez également des éléments à titre d'aide-mémoire!
3. Lors de l'entretien qui suit, le client s'attend à ce que vous répondiez à ses questions.

Question 1 (10 points)

Vos clients songent à rembourser le retrait anticipé EPL à la caisse de pension et à améliorer leur situation de prévoyance individuelle à l'aide d'un rachat.

Ils ont quelques questions à ce sujet:

- a) Quelles conséquences un retrait anticipé EPL a-t-il sur les possibilités de rachat dans la caisse de pension?
- b) Quelles sont les conséquences fiscales du remboursement d'un retrait anticipé EPL et du rachat dans la caisse de pension?
- c) Quelles sont les conséquences au niveau de la prévoyance d'un rachat pour une solution de prévoyance dans la primauté des cotisations?
- d) Que faut-il prendre en compte en cas de rachat dans la caisse de pension? Recommandez-vous un rachat au couple Habegger?

Question 2 (10 points)

La fillette (10 ans) de vos clients a légèrement endommagé par mégarde une voiture garée d'un tiers avec son vélo. Le dommage matériel occasionné s'élève à quelque 2500.00 francs. Ils ont quelques questions à ce sujet.

- a) Qui est responsable de ce dommage? Dans quelle loi cela est-il réglementé et de quel type de responsabilité s'agit-il?
- b) Quelles sont les conditions juridiques à l'ouverture d'une prétention en responsabilité civile?
- c) Quelle assurance interviendrait (le cas échéant) et quelle serait l'étendue des prestations?
- d) Quels sont les autres types de responsabilités extracontractuelles? Quelles sont les différences?

Question 3 (10 points)

Le couple Habegger prévoit de prendre un congé non payé de 4 mois pour partir en Australie. Etant donné que la fille doit aller à l'école, elle va revenir tout seule au bout de 6 semaines et vivre chez sa tante jusqu'au retour des parents. Vos clients ont quelques questions à ce sujet.

- a) Quelle couverture d'assurance est disponible pour les urgences à l'étranger dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins et quelles sont les éventuelles lacunes de couverture?
- b) Comment combler ces lacunes de couverture auprès de la caisse-maladie?
- c) L'agence de voyage propose de conclure une assurance voyages pour la durée du voyage. Cela a-t-il un sens?
- d) Quels sont les éléments possibles de l'assurance voyages?

Situation initiale

Données personnelles		
Clients	Serge Habegger	Melissa Habegger
Localité/Canton	Fribourg FR	
Dates de naissance	14.01.1982	19.01.1980
Etat civil	Mariés depuis 2013	
Nationalité	Suisse	Suisse
Profession	Professeur de gymnase	Professeur de musique
Situation professionnelle	Employé à 100%	Employée à 50%
Enfant	1 fille	
Age de l'enfant	10	

Situation financière		
Salaire brut	110'000.00	42'000.00
Fortune libre	90'000.00	

Situation actuarielle		
Revenu AVS moyen déterminant avant splitting	84'000.00	44'000.00
Revenu AVS moyen déterminant après splitting	76'000.00	52'000.00
Prévoyance professionnelle	Selon certificat de prestations	Selon certificat de prestations
Maintien du salaire	3 mois 100%	3 mois 100%
Assurance-accidents	Selon la loi	Selon la loi
Assurance d'indemnités journalières en cas de maladie	80% dès le 91e jour	80% dès le 91e jour
Prévoyance privée	Aucun	Aucun

Besoins	
Vieillesse en commun	100'000.00

Annexes

- 1) Echelle 44 AVS (2023)
- 2) Certificat de prestations Melissa Habegger
- 3) Certificat de prestations Serge Habegger

Skala
Echelle **44**

Monatliche Vollrenten
Rentes complètes mensuelles

Beträge in Franken
Montants en francs

Bestimmungsgrösse Base de calcul	Alters- und Invali- denrente Rente de vieillesse et d'invalidité	Alters- und Invalidenrente für Witwen/Witwer Rente de vieillesse et d'invalidité pour veuves/veufs	Hinterlassenenrenten und Leistungen an Angehörige Rentes de survivants et rentes complémentaires aux proches parents			
			Witwen/Witwer Veuves/Veufs	Zusatzrente Rente complémen- taire	Waisen- und Kinder- rente Rente d'orphelin ou pour enfant	Waisenrente 60 % *) Rente d'orphelin 60 % *)
Massgebendes durchschnittliches Jahreseinkommen Revenu annuel moyen déterminant	1/1			1/1	1/1	1/1
bis jusqu'à						
14 700	1 225	1 470	980	368	490	735
16 170	1 257	1 508	1 005	377	503	754
17 640	1 289	1 546	1 031	387	515	773
19 110	1 321	1 585	1 056	396	528	792
20 580	1 352	1 623	1 082	406	541	811
22 050	1 384	1 661	1 107	415	554	831
23 520	1 416	1 699	1 133	425	566	850
24 990	1 448	1 737	1 158	434	579	869
26 460	1 480	1 776	1 184	444	592	888
27 930	1 512	1 814	1 209	453	605	907
29 400	1 544	1 852	1 235	463	617	926
30 870	1 575	1 890	1 260	473	630	945
32 340	1 607	1 929	1 286	482	643	964
33 810	1 639	1 967	1 311	492	656	983
35 280	1 671	2 005	1 337	501	668	1 003
36 750	1 703	2 043	1 362	511	681	1 022
38 220	1 735	2 082	1 388	520	694	1 041
39 690	1 766	2 120	1 413	530	707	1 060
41 160	1 798	2 158	1 439	539	719	1 079
42 630	1 830	2 196	1 464	549	732	1 098
44 100	1 862	2 234	1 490	559	745	1 117
45 570	1 882	2 258	1 505	564	753	1 129
47 040	1 901	2 281	1 521	570	760	1 141
48 510	1 921	2 305	1 537	576	768	1 152
49 980	1 940	2 328	1 552	582	776	1 164
51 450	1 960	2 352	1 568	588	784	1 176
52 920	1 980	2 376	1 584	594	792	1 188
54 390	1 999	2 399	1 599	600	800	1 200
55 860	2 019	2 423	1 615	606	808	1 211
57 330	2 038	2 446	1 631	612	815	1 223
58 800	2 058	2 450	1 646	617	823	1 235
60 270	2 078	2 450	1 662	623	831	1 247
61 740	2 097	2 450	1 678	629	839	1 258
63 210	2 117	2 450	1 693	635	847	1 270
64 680	2 136	2 450	1 709	641	855	1 282
66 150	2 156	2 450	1 725	647	862	1 294
67 620	2 176	2 450	1 740	653	870	1 305
69 090	2 195	2 450	1 756	659	878	1 317
70 560	2 215	2 450	1 772	664	886	1 329
72 030	2 234	2 450	1 788	670	894	1 341
73 500	2 254	2 450	1 803	676	902	1 352
74 970	2 274	2 450	1 819	682	909	1 364
76 440	2 293	2 450	1 835	688	917	1 376
77 910	2 313	2 450	1 850	694	925	1 388
79 380	2 332	2 450	1 866	700	933	1 399
80 850	2 352	2 450	1 882	706	941	1 411
82 320	2 372	2 450	1 897	711	949	1 423
83 790	2 391	2 450	1 913	717	956	1 435
85 260	2 411	2 450	1 929	723	964	1 446
86 730	2 430	2 450	1 944	729	972	1 458
88 200	2 450	2 450	1 960	735	980	1 470
und mehr et plus						

*) Beträge gelten auch für Vollwaisen- und ganze Doppel-Kinderrenten
*) Montants également applicables aux rentes d'orphelins doubles et aux rentes entières doubles pour enfants

Caisse de pension

Certificat d'assurance au 01.01.2024 (en CHF)

Données personnelles

Personne assurée Habegger Melissa
Date de naissance 19.01.1980

Salaire et cotisations

Annuellement

Salaire déterminant	42'000.00
Déduction de coordination	25'725.00
Salaire assuré	16'275.00

Prestations assurées

Avoir de vieillesse projeté avec intérêts à 64 ans:	83'404.00
Rente de vieillesse annuelle probable à 64 ans:	5'171.00
En cas de retraite anticipée:	
Age 64	4'603.00
Age 63	4'370.00
Age 62	4'138.00
Age 61	3'909.00
Age 60	3'681.00
Rente d'invalidité annuelle	4'242.00
Rente annuelle pour enfant d'invalidité	848.00
Délai d'attente 24 mois	
Libération du paiement des primes après 3 mois	
Rente annuelle de conjoint / partenaire*	2'545.00
Rente annuelle d'orphelin	848.00

* Droit aux prestations selon le règlement

Informations complémentaires

Versement anticipé pour la propriété du logement le 31.01.2021	40'000.00
Montant maximal, pour le rachat de prestations	98'340.00
Prestation de libre passage	10'934.00
Dont part LPP	10'934.00
Montant pour le financement d'un logement en propriété (EPL)	10'934.00

Le présent certificat remplace tous les certificats antérieurs et a un but purement informatif.
Les dispositions du règlement sont déterminantes.

Caisse de pension

Certificat d'assurance au 01.01.2024 (en CHF)

Données personnelles

Personne assurée Habegger Serge
Date de naissance 14.01.1982

Salaire et cotisations

Annuellement

Salaire déterminant	110'000.00
Déduction de coordination	25'725.00
Salaire assuré	84'275.00

Prestations assurées

Avoir de vieillesse projeté avec intérêts à 65 ans:	384'358.00
Rente de vieillesse annuelle probable à 65 ans:	22'293.00
En cas de retraite anticipée:	
Age 64	21'194.00
Age 63	20'103.00
Age 62	19'022.00
Age 61	17'949.00
Age 60	16'885.00
Rente d'invalidité annuelle	21'878.00
Rente annuelle pour enfant d'invalidé	4'376.00
Délai d'attente 24 mois	
Libération du paiement des primes après 3 mois	
Rente annuelle de conjoint / partenaire*	13'127.00
Rente annuelle d'orphelin	4'376.00

* Droit aux prestations selon le règlement

Informations complémentaires

Versement anticipé pour la propriété du logement le 31.01.2021	40'000.00
Montant maximal, pour le rachat de prestations	78'436.00
Prestation de libre passage	54'413.00
Dont part LPP	47'377.00
Montant pour le financement d'un logement en propriété (EPL)	54'413.00

Le présent certificat remplace tous les certificats antérieurs et a un but purement informatif.
Les dispositions du règlement sont déterminantes.